Bulletin communal

Année 2016 N°83 Date de parution : Mars

MAIRIE

St Roman de Codières

04 67 81 30 50

mairiestroman@orange.fr

www.saintromandecodieres.fr

Narcisse

Aster des Causses

Aphyllanthe de Montpellier

Chicorée sauvage

Sommaire :

Conseil du 12 janvier 2016
Dossiers en cours
Informations diverses
La bibliothèque
La chasse
Les Romanesques

Vos articles, vos réflexions seront les bienvenus pour le prochain bulletin et sont à déposer de Geneviève Decisier. ou de Michel Tasset.

Editorial

Les travaux de printemps démarrent sur la commune avec leurs promesses de renaissance de la nature. Préparation des terrains, embellissement des extérieurs, nettoyage et « déronçage ».

L'équipe municipale au travail, s'attelle aux dossiers du moment : ils sont développés dans ce bulletin.

Les deux faits marquants qui sont à retenir, arrivés durant le dernier inter-bulletins, sont la baisse de dotation communale allouée par le département de 8 000 €, et la baisse de notre population (relevée lors du dernier recensement) de près de 10 %, due à l'entrée de nos jeunes vers des études supérieures. Félicitations et bonne route à eux. Cela renforce notre volonté d'être actif quant au développement de l'activité sur la commune.

Enfin, comme cela vous sera rappelé, ce bulletin se veut un forum où toute personne ou association peut s'exprimer. Cela sera le cas, encore une fois.

Bon travail à tous.

Luc Villaret

Compte rendu du Conseil du 12 janvier 2016

Ordre du jour :
Signature du bail à ferme
Questions diverses

Le mardi 12 janvier 2016 à vingt heures, le Conseil municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Luc Villaret, maire.

Etaient présents : Pierre Boissière, Frédérick Pascal, Sylvie Fenétrier, Geneviève Decisier, Nathalie Sordoillet, Luc Villaret, Thierry Landes, Nicole Caillat, Adrienne Lautric.
Absents : Gérard Etancelin, Gaultier Sordoillet.

Après la lecture des comptes rendus des Conseils municipaux des 8 et 14 décembre 2015, et leur approbation par le Conseil, Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour : un échange de parcelles à Bourras ; un échange de terrains entre la mairie et la famille Deshons. La proposition d'ajouts à l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

Signature du bail à ferme

Suite à appel à candidatures, deux familles d'agriculteurs ont postulé pour les terrains agricoles de Bourras. Le dossier d'Yvan Lornage et d'Alexandra Lesur a été choisi, du fait des compétences et de l'expérience des postulants, ainsi que de leur connaissance du terrain acquise avec succès dans le même type de relief à la Rouvière de Cros.

Un bail locatif du logement a été signé, sur prérogative du maire, à compter du 1er janvier 2016. En revanche, la signature d'un bail agricole doit recueillir l'approbation du Conseil.
Le bail type proposé par la chambre d'agriculture est de 9 ans, appliqué au terrain agricole de Bourras, le loyer s'établira à 130€ annuel, pour 1ha 73a et 65 ca.
Voté à l'unanimité, le bail aura pour effet le 01/01/2016.

Echange de deux parcelles à Bourras

Le conseil municipal décide l'échange de la parcelle C452(environ 100m²) appartenant à la mairie, contre la parcelle C352 (environ 100m²) sises à Bourras appartenant à André Hébrard. M. Le maire est chargé de contacter un notaire afin de finaliser cet échange. Tout pouvoir lui est donné pour mener à bien cette transaction. Les frais de notaire afférent à cet échange seront à la charge de la mairie.

Voté à l'unanimité.

Echange de terrain entre la mairie et la famille « feu Claude Deshons »

Une délibération avait été prise le 26 mars 2011 pour un échange de parcelles entre la mairie et Claude Deshons. Cette délibération étant trop ancienne, le maire propose une nouvelle délibération, dont il fait la lecture :
"Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de vendre les parcelles suivantes à M. Claude Deshons, au prix de 50€ : C1462, C2060, C1463.
M. Claude Deshons vendra à la commune de Saint Roman de Codières les parcelles C1460, C564, C566, au prix de 50€."
Voté à l'unanimité.

Questions diverses :

Le compromis de vente de la maison Soulier

La signature du compromis est fixée au 16 janvier prochain. La signature du bail emphytéotique pourra intervenir dès que le collectif se sera constitué en association, avec un objet social clair.

La division de la parcelle de Michel Liron

L'acte de modification parcellaire de la propriété cadastrée C1027, prêt depuis longtemps chez Maître Burtet, notaire au Vigan, avait été transmis à tort à Maître Mansoux.
La consultation de Maître Mansoux n'étant pas nécessaire, le maire signera l'acte chez Maître Burtet.

L'épisode "château d'eau"

Les problèmes de chloration de l'eau du bassin seront réglés soit par les solutions proposées par la SAUR (installation de deux parafoudres, ou de panneaux solaires), soit par un système mécanique, moins onéreux, le Dosatron (pompe doseuse hydromotrice)..

Le pont du Boussut

Suite à l'intervention sur place d'un technicien du SIVU, deux entreprises ont fait des devis (SAS AMPT à St André de Majencoules, et entreprise Palier de Sumène). A priori, l'entreprise Pallier pourrait être sollicitée. Le coût des travaux sera réparti par tiers, entre la mairie de Saint Martial, celle de Saint Roman, et les propriétaires. Ces derniers ont engagé une démarche pour le classement communal de leur chemin d'accès.

Le signalement de décharges sur la commune

Des mini décharges provenant de travaux de particuliers jalonnent la commune. Ce fait est strictement interdit s'il s'agit de matériaux non dégradables (plâtres, ferraille, etc.) qui sont à amener gratuitement à la déchetterie. Benoît Causse sera chargé de poursuivre les infractions causant tort à la nature et à l'eau.

Les sépultures familiales

Un nouvel appel sera fait pour grouper les demandes afin de minorer les frais d'hydrogéologue.

Suite du Conseil municipal du 12 janvier 2016…

Réunion des propriétaires forestiers

A partir du recensement des propriétaires forestiers de la commune fait par Nathalie Sordoillet, un courrier leur sera adressé proposant une réunion en mairie avec Mme Christine Boyer du CRPF (Centre régional de la propriété forestière). Cette rencontre aura pour objet de fournir une information sur les nouvelles dispositions en faveur des propriétaires forestiers.

Le parking de Bouvet

Pour mettre fin au problème de stationnement des véhicules à l'entrée du hameau,
Claude Torregrosa propose un bail emphytéotique à la municipalité pour un espace de stationnement. Reste à déterminer avec le géomètre le métré exact de la surface.

La propriété Soulier

Un architecte de Saint Bauzille a été choisi par le collectif de Bourras pour effectuer un 'relevé d'état des lieux' de la maison, et a fait un devis. Le Conseil approuve le principe, mais souhaite d'autres devis.

Dissolution du centre communal d'action social

Le CCAS a été dissous, et devient de la compétence du Conseil municipal. Il est cependant souhaitable que le maire décide en petit comité, et en présence des membres de l'ex CCAS, des suites à donner aux demandes d'aide.

Affouages

Des possibilités d'affouage sont envisagées sur les terrains de l'éco hameau. Il faudra établir un contrat type à proposer aux personnes concernées, principalement pour la sécurité et l'état des lieux.

L'entretien des locaux municipaux

Un appel à candidatures sera fait pour pourvoir au remplacement d'Evelyne Finiels, sachant que la mairie dispose déjà d'une candidature.

Aide au voyage scolaire

Chaque demande de voyage scolaire bénéficie de 90€ par enfant. La mairie vient d'être saisie d'une demande d'aide pour un jeune en études supérieures, et un scolaire pour deux voyages dans l'année.
Le conseil est favorable à cette demande.

Bulletin communal, ou bulletin municipal ?

Le bulletin de St Roman est une tribune libre. Il essaie de rendre compte de l'activité de la mairie et, à ce titre, est alimenté d'informations émanant de l'équipe municipale. Mais il est d'autant plus riche qu'il est nourri par les contributions de chacun. Des pensées ? Une critique ? Une idée ? Des états d'âme ? Une colère ? Des photos ? Transmettez les, publiez les !

Geneviève Decisier
04 67 81 33 14

Les grands dossiers municipaux

La sauvegarde de notre forêt

Chacun de nous le sait, notre forêt est en grand danger, et sa préservation, un objectif majeur de la municipalité.
Le patrimoine principal de Saint Roman, facteur d'attractivité, est son patrimoine paysager, constitué principalement d'une châtaigneraie ancestrale et exceptionnelle. Cette dernière n'est plus exploitée depuis environ 50 ans. Elle est malade, et, sans intervention humaine, condamnée à relativement court terme.

Chacun de nous, dès lors qu'il est propriétaire forestier, ne peut pas rester insensible à cette situation, ni isolé car impuissant.

De nouvelles possibilités de regroupements de propriétaires (*Association syndicale libre de gestion forestière*) ont été présentées le 18 mars en mairie par une technicienne du Centre national de la propriété forestière (CNPF). Les avantages ont été soulignés : pas de transferts de propriété, contrairement au groupement forestier ; adhésion volontaire ; fonctionnement possible par lot ; aides à la création de dessertes ; déductions fiscales ; obtention d'aides publiques.
La forêt de St Roman (1760 hectares de bois, dont 85% de feuillus et 15% de résineux), appartient en grande partie à des propriétaires privés.
Le morcellement foncier constitue un frein à la gestion et à la valorisation des parcelles boisées.
L'objectif est d'essayer de se regrouper en association, pour la gestion des parcelles. Une chance peut être ainsi offerte par une démarche plus collective.

Une nouvelle réunion des propriétaires intéressés se tiendra en mairie le 22 avril à 18h30.

Rappelons aussi que l'association Saint Roman des Bois a été créée. Le banc de sciage est opérationnel. La constitution de cette structure et l'installation des premiers équipements est un premier pas vers la réalisation de projets plus ambitieux, et porteurs d'activités.
D'ores et déjà, ces installations ont été utilisées par l'association, pour la construction d'une scène en bois pour notre théâtre de verdure. G.D

Des habitants de Saint Roman ont constitué une association « Saint Roman des Bois », qui s'est donnée pour objectifs la remise en état, l'installation et la démonstration d'outils traditionnels propres au travail du bois. Le théâtre de verdure de notre commune est orphelin d'une scène. L'association, dans le cadre de son activité, s'est proposée pour la confectionner.
On peut noter que ces travaux sont réalisés de façon entièrement bénévole. Ils n'auraient pu être réalisés sans le don de bois et le prêt de terrain. Cette nouvelle structure sur la commune, dès la scène terminée, offrira ses services à ses adhérents.
La municipalité accompagnera toujours ce type d'actions, basées sur la mise en commun de savoirs faire, dans un but d'ouverture et de partage. Dans un monde d'individualisme, de repli sur soi, et de critiques stériles, il est bon que quelques-uns fassent, par l'action, la preuve de la force de l'être ensemble. L.V.

La maison Soulier de Bourras

Depuis l'automne dernier, plusieurs rencontres et discussions ont eu lieu entre la mairie et les membres du Collectif (Cécile Zouil, Laurent Poggiale, Jean-Michel Cima, Laurent Merienne, Hélène Fourgeaud et Véronique Garçon) désirant acquérir une partie des terres de la propriété Soulier et disposer de la maison. L'intention du collectif est d'y développer des activités professionnelles (organisation des stages pédagogiques, activités d'accueil et d'animations, création de services de proximité, …). Deux Conseils municipaux (8 et 14 décembre 2015) ont porté sur ces sujets.
Après intervention d'un géomètre, la vente d'un peu plus de 3ha (dont deux parcelles constructibles) a été approuvée à l'unanimité (CM du 14 déc. 15), pour le prix de 51 500€. Un compromis de vente a été signé le 11 mars dernier. Des servitudes de passage seront à préciser avant la signature de l'acte authentique, et en fonction du projet de construction des acquéreurs.
La maison Soulier devrait être louée au collectif selon les règles du bail emphytéotique civil. Sous l'égide d'un notaire, des élus et des membres du collectif travaillent ensemble à son élaboration, en particulier sur la destination des lieux, afin de garantir l'avenir à long terme du bien loué.

G.D.

L'assainissement

Par la volonté des gouvernements successifs, notre avenir est lié à la Communauté des Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises. Les compétences dévolues aux communes vont, peu à peu, glisser vers la Communauté. Les petites communes, en son sein, majoritaires en nombre, sont minoritaires par leur nombre de délégués, donc dans les votes par leur nombre de voix. Nous sommes, pour cela, en difficulté pour faire valoir notre façon de voir.
La compétence liée sur la gestion de l'eau publique, la distribution et l'assainissement, est programmée au niveau national, pour revenir à la Communauté en 2020. Celle-ci, désire avancer cette date à 2017, pour la distribution de l'eau publique. Elle est encouragée par l'Etat qui lui promet une "prime" de 300 000 € si elle s'octroie cette compétence.
Malgré nos interpellations, aucune précision ne nous est fournie par la Communauté quant aux conditions de cet échange. Quid du budget de l'eau ? Devrons nous une compensation ? De quelle manière les budgets municipaux de l'eau, déficitaires ou bénéficiaires, seront-ils traités ? Un tarif unique de l'eau sera établi. Sera t-il au profit d'une régie communautaire ou d'une régie privée ?

Vous le voyez les questions sont multiples et demeurent pour l'instant sans réponse.

Cette situation est compliquée par la volonté des préfets qui désirent opérer une fusion des Communautés. Or celles-ci gèrent leurs compétences de façon très diverse. Un exemple parmi d'autres : compétence scolaire payante pour les communes dans la communauté Viganaise, gratuite pour la nôtre. De plus, certaines compétences sont communautaires dans certaines et pas dans d'autres.

En terme de budget municipal, les conséquences sont loin d'être négligeables.

Toutes ces raisons nous contraignent à préparer notre commune à ces changements. Dans le cadre de la compétence Eau, notre employé municipal Benoît Causse a toutes les qualifications nécessaires pour habiliter les systèmes d'assainissement autonomes. C'est pour nous une opportunité de souplesse et de contrôle raisonnable. Il n'en sera pas de même demain. Les contrôles seront effectués par des agents de la Communauté. Beaucoup de nos habitations ne sont pas aux normes en vigueur, elles devront l'être aux échéances définies plus haut. Il est de notre devoir municipal d'accompagner les habitants dans cette démarche par de l'aide et de l'information.

Pour cela, la mairie organise une réunion publique le **samedi 16 avril 2016, à 18 heures 30**, en mairie, pour débattre de ce sujet. Elle sera accompagnée d'un technicien responsable du secteur Hérault/Gard/Aveyron de la société STOC. Il sera répondu à toutes les questions, nous vous exposerons les aides dont vous pourrez bénéficier, nous définirons ensemble les actions possibles.

L.V.

L'après midi marionnettes du 7 février 2016

Un spectacle de marionnettes à fils autour des fables de La Fontaine, plein de charme, de vie, de musique et de couleur, nous a été donné par la compagnie 'Les Petites surprises'.
Tous les gâteaux pour le goûter avaient été réalisés la veille par trois enfants lors d'un atelier de pâtisseries.
Ces spectacles sont des moments qui amènent une bonne ambiance, sorties privilégiées aussi pour les parents et pour tous ceux qui saisissent l'occasion d'assister au savoir faire d'un vrai spectacle, à la Bergerie du Col.
Nous sommes prêts à proposer d'autres activités ou spectacles. Mais jusqu'à présent, rares sont les familles « d'ici » à montrer un peu d'enthousiasme, heureusement une majorité de personnes extérieures se sont organisées pour que leurs enfants participent.
Si vous nous dites quel type d'activité, sortie ou spectacle vous souhaitez, nous mettrons cela en place.

A.L.

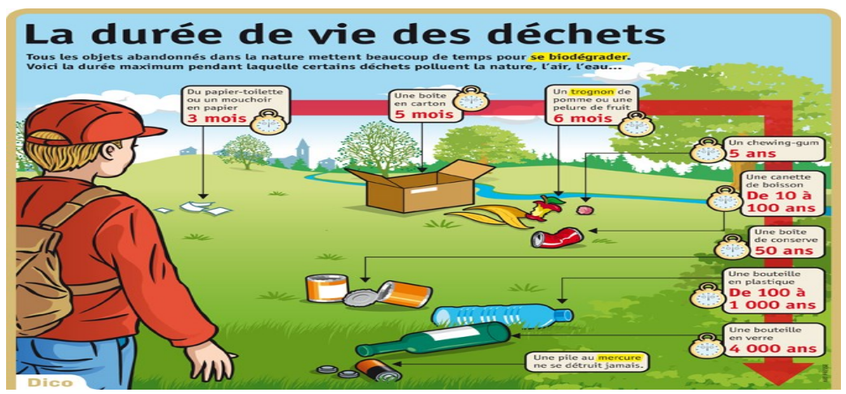

La bibliothèque

Nous avons une belle bibliothèque à Saint Roman, nous en sommes fiers et voulons poursuivre le travail de Josette. Isa Odenhardt la nouvelle gestionnaire, a commencé une formation à la Direction du Livre à Nîmes qu'elle continuera en mai.
Le 22 mars à 18h30 tous ceux qui se sentaient concernés par la lecture et l'échange ont été invités à la bibliothèque pour partager leurs souhaits.

biblio.stroman@gmail.com

Saint-Roman-de-Codières 11/1/2016

Josette passe le relais à la bibliothèque

Hommage rendu à Josette Torregrosa vendredi 8 janvier qui, depuis 6 ans et sa création, gérait la bibliothèque municipale. Elle a désiré passer la main et c'est Isa Odenhardt qui va prendre le relais, avec l'aide des bénévoles, pour gérer les 3300 livres et BD pour tous les âges. 150 DVD sont aussi disponibles, renouvelés tous les trois mois en relation avec la Direction du livre et de la lecture du Gard. Un grand choix de documentaires sur l'histoire, la géographie, la littérature, les sciences sont disponibles à l'intention des collégiens et lycéens, pour leurs études ou leur plaisir personnel. La population a répondu présent en nombre à cette cérémonie et apporté de quoi marquer joyeusement ce passage de témoin. Isa, nouvelle gestionnaire, a confectionné un magnifique gâteau en remerciement du dévouement de Josette, très émue de cette surprise, organisée de main de maître par Geneviève, surprise qui fut gardée secrète jusqu'à son apogée avec le concours innocent de Claude, son mari.

■ Geneviève, Claude, Isa et Josette.

Article Midi Libre : Michel Tasset

Vous trouverez à la bibliothèque les livres achetés fin 2015 :

Pour les adultes :

L'arabe du futur T.2 1984-1985, de Sattouf Riad
Retour à la terre : T.4 et 5 le déluge, de Ferri/Larcenet
Ulysse, les chants du retour, de Harambat Jean
Le rapport de Brodeck T.1 L'Autre, de Larcenet Manu
Un pedigree, de Modiano Patrick
Le Temps des secrets, de Pagnol Marcel
Le météorologue, de Robin Olivier
Ne tirez pas sur l'oiseau moqueur, de Harper Lee
Titus n'aimait pas Bérénice, de Azoulai Nathalie
La fin du courage, de Fleury Cynthia
Les irremplaçables, de Fleury Cynthia
Les rêveurs lunaires, de Villani et Baudoin

Pour les jeunes :

Thomas, tête en l'air (à partir de 3 ans), de Dumont Jean-François
La tétine de Nina (à partir de 3 ans), de Nauman-Villemin
Les tableaux de Marcel (à partir de 3 ans), de Browne Anthony
Les royaumes du nord T.1 et 2, de Melchior
L'ours Barnabé Intégrale T.1, de Coudray Philippe
Les Légendaires - Origines T.4 Shimy, de Sobral Patrick

Nous avons aussi **150 DVD** prêtés par le Conseil Général qui sont renouvelés tous les 3 mois.
En 2015, nous avons eu 73 lecteurs soit 37 % de la population ce qui est nettement supérieur à la moyenne nationale qui tourne autour de 20 %.

En 2015, 1 780 documents ont été empruntés ce qui représente une augmentation par rapport aux 1 672 prêts effectués en 2014. Depuis l'ouverture en 2009, les prêts continuent toujours à augmenter.
Rappel des horaires d'ouverture :

mercredi de 16h30 à 18h00
vendredi de 16h00 à 18h00
samedi de 15h30 à 17h30

Isa Odenhardt (Le Castanié)
Josette Torregrosa (Bouvet)

La chasse

Amis chasseurs et non chasseurs, habitants de notre petite commune de Saint Roman de Codières

Nous arrivons au terme de la saison de chasse, avec une année en forte augmentation (187 sangliers et 8 chevreuils prélevés).
Le rôle premier de la chasse est de réguler les espèces en surnombre. Cette activité est règlementée par le Préfet, qui décide au vu des comptes rendus des inspecteurs de l'environnement des espèces à protéger, des jours d'ouverture, et du nombre d'individus à prélever (par exemple, pour St Roman, cette année, huit chevreuils maximum).
L'association de chasse de St Roman se félicite des bonnes relations qu'elle entretient avec la plupart des propriétaires fonciers de la commune, ceci dans un contexte d'augmentation considérable de sangliers.
Les dernières études nationales parues sur les accidents de chasse m'ont inspiré les réflexions ci-dessous.

Les accidents de chasse arrivent malheureusement dans tous les domaines (le risque zéro n'existe pas).
Un mort est toujours un mort de trop, les consignes de sécurité sont répétées, rabâchées tous les jours de battues.
L'année dernière, plusieurs personnes sont décédées en pratiquant une simple et banale activité sportive (exemples : baignade, 450 personnes ; sports d'hiver, 200 personnes). Au total, environ 32 000 accidents sont recensés en pratiquant des activités sportives.
La saison dernière en France, on déplore 122 accidents de chasse dont 14 personnes décédées en pratiquant cette activité de loisir, dont aucun non chasseur. On peut s'apercevoir au vu de ces chiffres qu'il y a moins de danger de participer à une activité de chasse qu'à un autre sport (pour information : 1 100 000 chasseurs).
Pourtant, les accidents de chasse sont très médiatisés et alimentent des débats au cours desquels sont avancées des contrevérités et parfois même quelques condamnations haineuses. Mais pourquoi ?
Ce sujet sensible est perçu et abordé par deux types de populations : tout d'abord les farouches opposants à la chasse, dont le nombre seul de militants est inférieur à celui de leurs associations déclarées ; ensuite, il y a l'immense majorité de nos concitoyens qui ne connaissent mal la chasse, vivant à la ville ou à la campagne mais d'origine urbaine.

La chasse suite…..

En effet, si la chasse souffre d'une mauvaise image dont l'attitude et le comportement de certains chasseurs sont en partie responsables, on le doit souvent aux « anti chasse ».
Après avoir pris connaissance des chiffres concernant les accidents, nous ne pouvons plus, nous ne devons plus laisser « dire ou écrire » que la chasse est plus dangereuse que d'autres activités. On comprend que nos concitoyens d'origine urbaine qui ignorent tout de la chasse, soient anxieux de voir des personnes avec des armes dans les mains (la perte des repères ruraux, l'image du paysan cévenol, le fusil en bandoulière, la chasse au lapin). La chasse est perçue dangereuse, c'est à nous de démontrer que cela est faux, d'une part, en poursuivant les progrès en matière de sécurité et, en écartant sans complaisance nos brebis galeuses qui donnent une mauvaise image de notre passion. D'autre part, en combattant les contre vérités et en rétablissement les vrais chiffres.
Au début de saison, nous avons fait refaire la piste qui part de Pradeyret jusqu'au Col des Fosses par l'entreprise Paillier (11 heures de tractopelle) car elle était impraticable suite aux intempéries. De plus, plusieurs chemins ont été nettoyés (débroussaillage, élagage …). Rappelons que tous ces travaux ne servent pas qu'aux chasseurs, car de nombreux randonneurs empruntent ces chemins.

Le repas annuel des chasseurs aura lieu le **samedi 09 avril 2016, à la Bergerie du Col**. N'attendez pas le dernier moment pour vous inscrire, car le nombre de place est limité à 75. S'inscrire auprès de M. Francis SAUZET (Tél. 04 67 81 59 91), avant le 25 mars 2016.

D'autre part, il est prévu cette année de faire un méchoui le **24 juillet 2016 à partir de 12h00**.

Enfin, je tiens à rappeler à la population que la divagation des chiens est interdite sur tout le département, même pendant la fermeture de la chasse.

Pour conclure, comme aurait dit mon grand père : "Cé ciem pas mail que seguen pas mein a l'an qué ven".

Francis Sauzet Président

Informations diverses

Le parking de Bouvet

Après l'accord du Conseil départemental pour ouvrir l'accès du futur parking sur la route départementale, les travaux ont été réalisés par Ghislain Pallier. Le parking est maintenant opérationnel. Restent à déterminer les conditions d'utilisation du terrain prêté par Claude Torregrosa.
Saluons encore une fois l'esprit civique qui anime certains habitants de notre commune !

De nouveaux voisins dans le logement social de Bourras

Depuis le 1er janvier 2016, Yvan Lornage et Alexandra Lesur ont pris en location, avec la discrétion qui est la leur, le logement social de Bourras. Ils signeront avec la mairie un bail à ferme pour deux hectares de terre appartenant à la mairie.
Ils se sont rapidement mis au travail, porteurs d'un projet agricole : production de plants de plantes médicinales et aromatiques, de plantes grasses, de plantes potagères ; apiculture ; petite activité de maraîchage, de culture de fruitiers, de petits fruits, …
Nous sommes heureux de les compter sur notre commune, et leur souhaitons de belles réussites !

Carnet rose : un bébé sur la commune !

Une petite Azèle a pointé le bout de son nez juste avant que 2016 ne pointe le sien, le 29 décembre 2015. Elle est arrivée chez Lisa Maillefert, Vincent et Kelia, au Bousquet.
Belle vie à tous les quatre.

Bonne retraite, Evelyne !

Evelyne Finiels (Conduzorgues), qui assurait depuis 8 années l'entretien de notre mairie avec une conscience et une régularité exemplaires a pris sa retraite à la fin du mois de février. Nous lui souhaitons du temps libre heureux, à savourer avec son époux, Serge, qui pour sa part y a déjà pris goût !
Et nous accueillons chaleureusement Nadya Atbib (La Calmette), qui a pris le relais d'Evelyne depuis le début du mois de mars.

Les incidents du château d'eau de Saint Roman

Au cours d'un orage, le distributeur de chlore (à fonctionnement électrique) du réservoir de la Frégère a brûlé, malgré le parafoudre.
Suite à une décision du conseil municipal, un système mécanique de chlorage a été installé ("Dosatron"), indépendant des aléa météorologiques.

En comptant l'achat de cette pompe doseuse et les travaux de plomberie nécessaires, le coût total de l'installation s'est élevé à moins de 1 800€.

Les décharges sauvages de Saint Roman : Arrêtons tous !

Et si nous décidions d'aider la nature qui nous environne ?
Et de respecter la loi ?

Chaque plaque de plâtre, chaque brouette de gravats polluent les sols, les cours d'eau et **nos sources ;**
Non, le béton armé ne se désagrège pas en 300 ans; oui, le plâtre en terre produit du gaz très toxique (H2S) ;
Le bois peint ou verni pollue même si on le brûle ;
Tous les métaux sont recyclables ;
Le verre est toujours réemployé et recyclé.
Même lors de petits travaux, plus rien dans nos ravins, même privés !
Alors, un effort SVP !
L'accession à la déchetterie de Ganges est gratuite.

A.L.

Les festivités

Les Romanesques

Au cœur des Cévennes, dans le petit village de Saint Roman de Codières, venez découvrir en famille ou entre amis le festival "Les Romanesques". Alliant la découverte du patrimoine régional aux arts du spectacle, ce tout nouveau festival se tiendra les 18 et 19 juin 2016. La programmation 2016 sera articulée autour de concerts de musique classique, de jazz et de chansons françaises, et de pièces de théâtre pour tous publics.

Petits et grands, voilà pour vous l'occasion rêvée d'écouter un concert dans une tour médiévale, vivre un spectacle de marionnettes dans une ancienne bergerie, découvrir l'acoustique d'une église romane, vous asseoir et applaudir dans un théâtre de verdure, vous promener en forêt cévenole tout en assistant à des performances artistiques au détour des chemins, déguster les produits locaux lors de repas conviviaux devant un paysage à couper le souffle ou encore remporter la banaste ! Une animation continue (musique et arts de la rue, prestidigitation, ateliers de cirque, buvette, restauration, etc. sera offerte aux festivaliers sur les deux jours.

Cet évènement se veut un moyen de réunir artistes et spectateurs autour d'une nature magnifique, sans doute la meilleure scène de spectacle possible.
Venez célébrer le début de l'été avec nous !

Association Exhale (Le Pré, vallée du Savel, Saint-Roman-de-Codières)
www.lesromanesques.fr

Le monoxyde de carbone : Attention DANGER !

Récemment, une famille de Saint Roman a, de justesse, échappé au pire : réveillé dans la nuit, le chef de famille a trouvé son épouse et ses petits-enfants semi inconscients. L'intervention des pompiers et un passage aux Urgences ont heureusement permis d'éviter un drame. Le responsable : le monoxyde de carbone.

Chaque année, le monoxyde de carbone cause près d'une centaine de décès en France. Cet hiver, entre début septembre 2015 et mi-janvier 2016, plus de 1 000 personnes ont été hospitalisées suite à une intoxication.
Est joint au présent bulletin un fascicule en rappelant les dangers (mortels), et les moyens de les prévenir.
Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPS) :

http://www.inpes.sante.fr/CFESBases/catalogue/pdf/1243.pdf

Si vous avez chez vous un appareil à combustion de type: chaudière à gaz, chaudière au fuel, poêle à bois ou à granulés, cheminée ou insert, équipez-vous d'un détecteur de monoxyde de carbone.
C'est important !

Geneviève Decisier